

ARRÊTÉ N°2026-DDETS91-217 du 1^{er} septembre 2026

actualisant la liste définitive des personnes morales et physiques habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs ou en qualité de délégué aux prestations familiales pour le département de l'Essonne, au titre de l'année 2026

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

VU les articles L. 471-2 et L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

VU le décret du 27 août 2025 portant nomination de Madame Fabienne BALUSSOU en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU l'arrêté interministériel du 25 avril 2024 portant nomination de Monsieur Philippe COUPARD, directeur du travail hors classe, en qualité de Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne à compter du 1^{er} mai 2024 ;

VU l'arrêté N° 2025-PREF-DCPPAT-BCA-318 du 22 septembre 2025 portant délégation de signature à M. Philippe COUPARD directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne ;

VU l'arrêté n° 2026-DDETS91-99 du 12 mai 2026 fixant la liste des personnes morales et physiques habilitées pour être désignées en qualité de mandataires judiciaires à la protection des majeurs ou en qualité de délégué aux prestations familiales pour le département de l'Essonne, au titre de l'année 2025 ;

VU les avis favorables transmis par le procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance d'Évry ;

SUR proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté N° 2026-DDETS91-99 du 12 mai 2026 susvisé est abrogé.

Article 2 : La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges du contentieux de la protection pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi établie pour le département de l'ESSONNE pour le tribunal judiciaire d'Evry et ses tribunaux de proximité ;

I) Liste des personnes morales gestionnaires de services :

Association Juridique Protection Conseil (AJPC)

Voie la Cardon, Bât A – Porte 3

91120 PALAISEAU

Référent Information Soutien Tuteurs Familiaux (ISTF)

Association Tutélaire de l'Essonne (ATE)

5/7 avenue Copernic

91080 EVRY-COURCOURONNES

Union Départementale des Associations Familiales de l'Essonne (UDAF)

315, square des Champs Élysées

B.P. 107

91004 EVRY Cedex

Référent Information Soutien Tuteurs Familiaux (ISTF)

VYV3 Ile De France MJPM La Source 91 :

Siège social :

167 rue Raymond Losserand

75014 PARIS

Adresse du service :

4, rue Henri Barbusse

91290 ARPAJON

II) Liste des personnes physiques exerçant à titre individuel :

Madame BERTRAND Anne

B.P. 50010

92362 MEUDON LA FORET CEDEX

Madame BLANCHAUD Caroline

B.P. 90026

91171 VIRY-CHATILLON CEDEX

Madame BONLARRON Clara

B.P. 34

91590 LA FERTE ALAIS

Madame CHALLE Cécile

B.P. 90021

91291 LA NORVILLE

Monsieur CHRETIEN Jean-Philippe

BP 10050

91292 ARPAJON

Madame COMBRE-GAGNEAU Giliane

Route de Marolles - BP 59

91291 LA NORVILLE Cédex

Madame DIEHL Isabel

137 avenue Anatole France

94600 CHOISY LE ROI

Madame DOHNU LEMPORTE Véronique

B.P. 6

91820 BOUTIGNY SUR ESSONNE

Madame DUPONT Roberta

B.P. 105

91220 BRETIGNY SUR ORGE

Madame DURAND Céline

B.P. 15

91570 BRIEVRES Cedex

Madame FERNANDO Josette

B.P. 48

91280 SAINT-PIERRE-DU-PERRAY

Monsieur GAGNIER Maxence

B.P. 19

91305 MASSY PDC 1

Madame HOCKAUF Véronique

B.P. 72

91410 DOURDAN

Madame HULLOT Auriane

B.P. 49

78512 RAMBOUILLET

Madame JARRY Isabelle

B.P. 21

91610 BALLACOURT-SUR-ESSONNE

Madame KHOUFACHE Karima

B.P. 60

91280 Saint-Pierre-du-Perray

Madame LE TYRANT Véronique

B.P. 22

9112 PALAISEAU

Madame MAOUCH Chloé

BP 18

91412 DOURDAN Cedex

Madame MATHIEU Chrystelle
22 rue de l'Aunette – BP 24
91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

Madame MOKRANI Hassika
B.P. 29
91305 MASSY

Monsieur MONCHAUX Hervé
B.P. 5
91802 BRUNOY Cedex

Madame MONTEL Sandrine
B.P. 34
91290 LA NORVILLE

Madame NERON Cindy
B.P. 17
91211 DRAVEIL

Monsieur PICHERY Rémy
50, rue de la Plaine
91190 GIF SUR YVETTE

Madame PRAZERES Marie-France
B.P. 36
91390 MORSANG SUR ORGE

Madame SCHARRE Sabine
BP 80031
78772 MAGNY LES HAMEAUX Cedex

Madame SI ZIANI Sabrina
B.P. 20070
78772 MAGNY LES HAMEAUX CEDEX

Madame SGITCOVICH Magalie
B.P. 30022
91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS Cedex

Mme SOL Agnès
BP 65
91370 VERRIERES LE BUISSON

Madame SYLVESTRE-BARON Ghislaine
64, rue du Général Leclerc
91470 FORGES LES BAINS

Monsieur TAFER Akim
B.P. 10025
93701 DRANCY CEDEX

Monsieur WALTER Alexandre
17 rue Brunel
91590 LA FERTE ALAIS

Madame WALTER Sylvie
17 rue Brunel
91590 LA FERTE ALAIS

III) La liste des personnes physiques et services préposés d'établissement :

Madame GELLY Céline

Centre Hospitalier JOFFRE DUPUYTREN
1, rue Louis Camatte
91211 DRAVEIL Cedex

Centre Hospitalier GEORGES CLEMENCEAU
1 rue Georges Clemenceau
91750 CHAMPCUEIL

Madame Karen BIZIEN

Service des majeurs protégés
GHU PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES
B.P. 13
91360 EPINAY SUR ORGE

EHPAD File Etoupe
GHU PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES
1, Square Thibault
91312 MONTHLERY

MAS La Gilquinière
B.P. 13
91360 EPINAY SUR ORGE

Domaine de Charaintru
GHU PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES
3, Avenue de l'Armée Leclerc
91600 SAVIGNY-SUR-ORGE

EHPAD du Perray Vaucluse
B.P. 13
91360 EPINAY SUR ORGE

Monsieur HOFFMANN Antoine

Groupe Hospitalier Nord Essonne (GHNE)
Service des majeurs protégés
4 place du Général Leclerc
B.P. 27
91401 ORSAY Cedex

Madame ACHI Virginie

E.P.S. BARTHELEMY DURAND
B.P. 69
Avenue du 8 mai 1945
91152 ETAMPES Cedex

Article 3 : La liste des personnes habilitées pour être désignées par les juges en qualité de délégué aux prestations familiales est ainsi établie pour le département de l'Essonne pour le tribunal judiciaire d'Evry et ses tribunaux de proximité.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressés ;
- au procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Evry ;
- aux juges du contentieux de la protection du tribunal judiciaire d'Evry et ses tribunaux de proximité ;
- aux juges des enfants du tribunal judiciaire d'Evry ;

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de monsieur le préfet de l'Essonne, soit hiérarchique auprès du Ministre chargé des solidarités et de la santé, dans les deux mois suivant la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Versailles, également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

Article 6 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne et Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Essonne.

Fait à Evry-Courcouronnes, le **01 SEP. 2026**

La Préfète de l'Essonne et par délégation,
Le directeur départemental de l'Emploi, du
Travail et des solidarités de l'Essonne

Le Directeur départemental
de l'emploi, du travail et des solidarités
de l'Essonne

Philippe COUPARD